



AD MAJOREM PROPRIAE GLORIAM

EMPIRE DE LA BASSE CHESNAIE

Décret impérial N°2023-04 du 14 Janvier 2023

Vu la Constitution du 2 décembre 1996,

Vu le titre V de la Constitution du 2 décembre 1996,

Vu le décret Impérial n°2010-08 du 15 août 2010,

Vu le décret Impérial n°2014-05 du 16 mai 2014,

Vu les nombreux services personnels rendus à l'Empereur par l'intéressé, notamment dans la lutte impitoyable menée depuis des années contre les braconniers du droit,

Nous, Empereur de la Basse Chesnaie, Roi des Glénan, par la grâce de Dieu, décrète et décrétons :

Article premier

M. Lionel HENRY, Chevalier de l'OEI, est nommé Chevalier dans l'Ordre de l'Amphore.

L'Empereur de la Basse Chesnaie

Frank-Marc 1er

Le Grand Chancelier de l'Ordre de l'Excellence Impériale,

Octave SAMSON